



# PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU

**Lundi, 29 septembre 2025**

**Salle Sainte Hélène  
107 D, Rue des Flamboyants**

**97410 SAINT-PIERRE**

**SMEP DU GRAND SUD  
16, Rue Augustin Archambaud  
97410 SAINT-PIERRE**



99\_DE-974-259741080-20250929-PV\_CS\_29\_09

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

### REUNION DU COMITE SYNDICAL DU

Lundi 29 septembre 2025 à 10h00

Salle Sainte-Hélène

L'an deux mille vingt cinq, le lundi, 29 septembre 2025 à 10h00, le Comité Syndical du SMEP, dûment convoqué le mercredi 03 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle Sainte-Hélène, sous la présidence de séance de Monsieur Olivier NARIA

#### NOTA :

Nombre de  
membres : 53  
(titulaires +  
suppléants)

- Nb de titulaires en  
exercice : 33

#### Présents :

- Titulaires : 13  
- Suppléants : 06  
- Représentés : 02  
- Absents : 18

#### ETAIENT PRESENTS

##### *Titulaires*

Bruno BEAUVAL\_Vanessa COURTOIS\_ Charles Emile GONTHIER\_ Isabelle GROSSET-PARIS\_Henri-Claude HUET\_ Jacquet HOARAU\_ Jean-Richard LEBON\_ Inelda LEVENEUR\_ Ludovic MALET\_Olivier NARIA\_ Claudie TECHER\_ Patrice THIEN-AH-KOON\_Patrick VAYABOURY

##### *Procurations :*

Bachil VALY à Isabelle PARIS\_GROSSET  
Christelle ETHEVE-VADIER à Olivier NARIA

#### SUPPLEANTS :

Mimose DIJOUX-RIVIERE\_Noëline DOMITILE \_FranceMay PAYET-TURPIN\_ Jean-Pierre THERINCOURT\_Catherine TURPIN\_Frédéric SEGART

#### ETAIENT ABSENTS :

Sandrine AHO-NIENNE\_ Stéphano DIJOUX\_Eric FERRERE\_ Véronique FONTAINE\_ Mathieu HOARAU\_ Serge HOAREAU \_ David LORION \_ Mariot MINATCHY\_ Stéphanie LEICHNIG\_Laurence MONDON\_Mohammad OMARJEE- Jean-François PAYET\_ Hanif RIAZE\_ Olivier RIVIERE\_ Augustine ROMANO\_ Simone ROUVRAIS\_ Jacques TECHER\_ Isaline TRONC

#### Résultat du vote

Pour : 21

Contre : 0

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M<sup>me</sup> Isabelle PARIS-GROSSET est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir fait procéder à l'appel des membres, Monsieur Olivier NARIA, Président de séance déclare celle-ci ouverte à 10h00. Le Comité Syndical peut donc valablement se tenir.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance



Isabelle PARIS-GROSSET

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui appelle les affaires suivantes :

| DEBATS PORTES A L'ORDRE DU JOUR | DESIGNATION DES DEBATS   |
|---------------------------------|--|
| Affaire N° 25.09.29.01/CS :     | Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 12 mai 2025 |
| Affaire n° 25.09.29.02/CS :     | Vote du Budget Supplémentaire pour l'exercice 2025             |
| Affaire n° 25.09.29.03/CS :     | Orientations Budgétaires 2026 du SMEP                          |
| Affaire n° 25.09.29.04/CS :     | Point d'information sur LEADER                                 |
| Questions diverses              |  |

## COMITE SYNDICAL

Lundi, 29 septembre 2025

AFFAIRE N° 2025.09.29\_01/cs

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2025

#### Contexte

*Après que le Comité Syndical a procédé à la désignation d'un Secrétaire de séance*

Le Président rappelle ensuite à l'assemblée que le procès-verbal du Comité Syndical a été transmis à tous les membres dans le respect des délais, et précise en outre que les observations ou demandes de rectification seront, le cas échéant, portées à la rédaction du procès-verbal de la réunion de ce jour.

#### Observations

Il est proposé ensuite à Mme Isabelle PARIS-GROSSET de remplir les fonctions de Secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

#### Décision du Comité Syndical

Mme Isabelle PARIS-GROSSET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Les membres du Comité Syndical n'ayant pas d'autres remarques, sur le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025, celui-ci est adopté.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 21

## COMITE SYNDICAL

Lundi, 25 septembre 2025 -10h00  
Affaire n° 25.09.29.02/CS

### VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 DU SMEP

#### Contexte :

Le Président précise au Comité Syndical que, compte tenu de l'affectation de résultats du Compte Financier Unique 2024 faite par délibération n° 25.05.12-03/CS du 12 mai 2025, il convient désormais de procéder à l'examen et au vote du Budget Supplémentaire du SMEP du Grand Sud pour l'exercice en cours.

Les résultats du Compte Financier Unique de l'année 2024 sont conformes en fonctionnement et en investissement au compte de gestion au 31/12/2024, et apparaissent donc ainsi :

- Résultat de Fonctionnement reporté (R 002) : 40 024,80€
- Excédent de Fonctionnement capitalisé (R 1068) : 0€
- Résultat d'Investissement reporté (R 001) : 424 054,55€

Considérant que le projet de Budget Supplémentaire peut se résumer ainsi :

| Section                     | Mouvements budgétaires |                    | Mouvements réels   |                    | Mouvements d'ordre |               |
|-----------------------------|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------|
|                             | Dépenses               | Recettes           | Dépenses           | Recettes           | Dépenses           | Recettes      |
| <b>Investissement</b>       |                        |                    |                    |                    |                    |               |
| Résultat reporté            | - €                    | 424 054,55 €       | - €                | 424 054,55 €       |                    |               |
| RAR                         | 400 000,00 €           | 0,00 €             | 400 000,00 €       | 0,00€              |                    |               |
| Proposition 2025            | 24 054,55 €            | 0,00 €             | 24 054,55 €        | 0,00 €             | 0,00 €             | 0,00 €        |
| <b>Total investissement</b> | <b>424 054,55€</b>     | <b>424 054 55€</b> | <b>424 054 55€</b> | <b>424 054 55€</b> |                    | <b>0,00 €</b> |
| <b>Fonctionnement</b>       |                        |                    |                    |                    |                    |               |
| Résultat reporté            | 0,00€                  | 40 024,80€         | 0,00€              | 40 024,80 €        |                    |               |
| Proposition 2025            | 40 024 ,80€            | 0,00€              | 40 024,80€         | 0,00€              | 0,00 €             | €             |
| <b>Total fonctionnement</b> | <b>40 024,80€</b>      | <b>40 024,80€</b>  | <b>40 024,80€</b>  | <b>40 024,80€</b>  |                    |               |
| <b>Total budget</b>         | <b>464 079,35€</b>     | <b>464 079,35€</b> | <b>464 079,35€</b> | <b>464 079,35€</b> | <b>0,00 €</b>      | <b>0,00 €</b> |

Le Budget Supplémentaire demeure essentiellement un budget de report et de réajustement. Ainsi, il a pour objet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au Compte Financier Unique et de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur des différents postes budgétaires.

- **RECETTES (REELLES) SUPPLEMENTAIRES**

**A) Section de fonctionnement : pas de recettes supplémentaires nouvelles**

Les recettes supplémentaires correspondent seulement à la reprise du solde positif de la section de fonctionnement constaté au Compte Financier Unique 2024.

**B) Section d'investissement : pas de recettes supplémentaires nouvelles**

Les recettes supplémentaires correspondent à la reprise du résultat d'investissement constaté au compte Financier Unique 2024.

- **LES DEPENSES (REELLES) SUPPLEMENTAIRES**

**A) Section de fonctionnement**

Les dépenses réelles supplémentaires à inscrire dans le budget supplémentaire 2025, s'élèvent à 40 024,80€ et concernent principalement les postes suivants :

- « Charges à caractère général 011 » qui passe de 864 390 € à 904 414,80€, soit une augmentation de 40 024,80€ et qui concernent les postes de :
  - *Contrat de Prestation de services pour 35 024,80 €*
  - *Etudes et recherches pour 5 000 ,00€*

**B) Section d'investissement**

Les dépenses concernent d'une part les restes à réaliser de 2024 et d'autre part le renouvellement de matériel nécessaire au développement des fonctionnalités du SMEP (SCoT).

• **BUDGET GLOBAL APRES BS**

A l'issue de ce Budget Supplémentaire, le SMEP disposera pour 2025 d'un budget total de **1 345 079,35 €**, soit :

- 916 024,80 € en fonctionnement
- 429 054,55 € en investissement dont 5000€ en transfert de section

Le Président propose donc au Comité Syndical de voter le Budget Supplémentaire 2025 équilibré à :

**40 024,80€ en section de fonctionnement**  
**Et 424 054,55€ en section d'investissement**

- Autoriser le Président ou toute personne désignée par lui à signer tout document relatif à cette affaire

**Observations :**

Après les explications apportées par le Directeur Amine VALY en séance, le Président met aux voix la proposition du BS 2025 aux membres du comité Syndical.  
Les membres de l'Assemblée n'ont pas de remarques particulières sur le sujet.

## Décision du Comité Syndical :

Le budget Supplémentaire 2025 du SMEP est donc adopté à l'unanimité et est équilibré comme suit :

**40 024,80€ en section de fonctionnement**  
**Et 424 054,55€ en section d'investissement**

Les membres du Comité autorisent le Président ou toute personne désignée par lui à signer tout document relatif à cette affaire.

## COMITE SYNDICAL

Lundi, 29 septembre 2025-10h00  
Affaire n° 25.09.29.03/CS

---

### ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DU SMEP

#### Contexte :

Le Président rappelle qu'en application de l'article L2312-1 du Code des Collectivités Territoriales, dans les communes et groupements de communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget est obligatoirement précédé dans les 10 semaines d'un débat d'orientations budgétaires.

Le rapport d'Orientations Budgétaires permet ainsi :

- de présenter le contexte général
- d'exposer à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui seront affichées dans le budget primitif.

Les orientations budgétaires 2026 porteront sur le suivi du SCoT notamment sur la mise en œuvre de la trajectoire ZAN, et de la poursuite du programme LEADER porté par le GAL.

En effet, il s'agira en 2026 :

- **Pour le SCOT Grand Sud :**

Suivi du SCoT et accompagnement des communes dans le processus de révision du SAR et de la mise en œuvre de la trajectoire ZAN dans le cadre du Projet Climat et Résilience du 22 août 2021 qui va prendre de l'importance dans l'aménagement du territoire.

Cette mission de suivi sera assurée par le Directeur du SMEP qui devra s'appuyer sur des prestations externes limitées.

- **Pour le GAL « Grand Sud - Terres de Volcans » :**

Il s'agira d'animer la mise en réseau du territoire, de suivre les appels à projet, organiser les différentes rencontres auprès des instances et accompagner les nouveaux porteurs de projet dans l'instruction de leur dossier à présenter aux différents comités de programmation.

Il sera indispensable de maintenir le cap et les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie du GAL Grand Sud en tenant compte des évolutions économiques et de la gestion de plus en plus complexe des fonds européens.

En effet, la structure financière du GAL GRAND SUD basée sur des aides FEADER et du Département dans le cadre de la stratégie LEADER demeure néanmoins fragile sans le soutien du SMEP pour faire face aux dépenses non éligibles.

Pour rappel, le GAL Grand Sud a traité 377 projets sur les 10 communes du Sud pour la période 2017-2023. Sur cette programmation et concernant les paiements et le solde de la maquette financière, il est classé au plan national 1<sup>er</sup> exæquo avec la Picardie.

Au total, il est proposé un budget du SMEP 2026 de l'ordre de 681 303,00€ décomposé comme suit :

- 531 303,00€ au titre du programme LEADER GAL
- 150.000,00€ de contribution des EPCI CASUD (40%) et CIVIS (60%).

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical :

- De prendre acte du rapport et de valider les débats
- D'autoriser le Président ou toute personne désignée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire

### Observations

Les membres de l'Assemblée n'ayant pas de remarques particulières sur le sujet.  
La proposition est mise aux voix

### Décision du Comité Syndical :

Les membres de l'Assemblée prennent acte du rapport et valident les débats,

Ils autorisent le Président ou toute personne désignée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire

## COMITE SYNDICAL

Lundi, 29 septembre 2025 -10h00

Affaire n° 25.09.29.04/CS

---

### POINT D'INFORMATION LEADER

#### Contexte :

L'association GAL GRAND SUD a terminé la programmation 2017-2024 avec 377 dossiers engagés, que ce soit dans le domaine économique, agricole, culturel et patrimonial.

Elle se classe 1<sup>ère</sup> exaequo avec la Picardie pour avoir réalisé l'ensemble des paiements de tous les dossiers engagés.

Au total, elle a programmé pour 98,75% de la maquette globale pour un montant de 10 998 702,98€ sur 11 138 183,67€.

La programmation 2024-2028 a démarré elle, en juin 2024 par l'installation des membres du comité de programmation, la validation des fiches actions au nombre de 6 et la validation de la maquette globale pour un montant de 11 228 472,23€ (8 421 354,17€ pour les fiches actions et 2 807 118,06 pour le fonctionnement du GAL)

Ces fiches sont les suivantes :

- GAL-S1 : pour tous les projets agricoles
- GAL-S2 : pour les projets agroalimentaires et agrotouristiques
- GAL-S3 : pour toutes les activités économiques
- GAL-S4 : pour la formation, et l'animation du réseau
- GAL-S5 : pour les projets culturels et patrimoniaux
- GAL-S6 : pour la structuration des petits commerces des hauts

A ce jour, l'ensemble des fiches actions sont opérationnelles sur le site EUROPAC. Les dernières fiches publiées remontent au 26 juin dernier et concernent les fiches GAL-S4 et GAL-S6

Afin de pouvoir être traitée, toute demande d'aide doit être réalisée en ligne sur le site EUROPAC.

Depuis le début de l'année 59 projets ont déjà été programmés pour un montant de 2 487 607,33€, tant dans le domaine agricole, économique, et culturel qui se répartit comme suit :

- Tampon : 18 projets
- Entre-Deux : 4
- St Joseph : 12

- Petite Ile : 3
- Les Avirons : 3
- Cilaos : 2
- St-Pierre : 3
- St-Louis : 5
- Etang-Salé : 1
- St-Philippe : 6
- Projets sur les 10 communes : 2

Concernant les demandes de paiement, pour les dossiers qui ont déjà réalisé leur opération, il faut attendre encore quelques mois, pour pouvoir se faire payer. En effet, le site EUROPAC n'étant pas encore totalement fonctionnel à ce jour ;

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical :

- De prendre acte du rapport et de valider les débats
- D'autoriser le Président ou toute personne désignée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire

### Observations

Après la présentation faite en séance, le Président mets aux voix les informations apportées

### Décision du Comité Syndical :

N'ayant pas de remarques particulières à apporter sur le sujet, les membres du Comité Syndical, valident les débats.



Ils autorisent le Président ou toute personne désignée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 21

Pour extrait conforme  
La Secrétaire de séance



Mme Isabelle PARIS CROSSET